

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

CONSEIL ET EXPERTISE TECHNOLOGIQUES - U2

SESSION 2019

Durée : 4H00
Coefficient : 6

Matériel autorisé

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

Tout autre matériel est interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 17 pages, numérotées de 1/17 à 17/17.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2019
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : NCESE2CET	Page : 1/17

RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES LILAS »

Une résidence autonomie (anciennement nommée foyer – logement) est destinée à offrir une alternative aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Elle accueille les personnes âgées, seules ou en couple, de plus de 60 ans dont le GIR (Groupe Iso Ressources) est évalué entre 4 et 6. Les soins médicaux sont assurés par des intervenants extérieurs. Il est désormais prévu par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 que les résidents pourront vieillir dans l'établissement dans la mesure où le taux global de personnes dépendantes accueillies ne dépasse pas 15 % de GIR 1 à 3.

Les prestations annexes fournies par ces établissements (restauration, blanchisserie, sécurité et animation/prévention) sont désormais obligatoires et réglementées. Le gouvernement a prévu de mettre en place un forfait « autonomie » destiné à financer les dépenses non médicales et les frais de formation des professionnels accompagnant les personnes fragiles et/ou ceux du personnel en charge de l'animation.

Vous êtes Technicien(ne) Supérieur(e) en Economie Sociale Familiale (TS ESF) dans la résidence autonomie « Les Lilas » située dans la commune de P. Elle est gérée par une association loi 1901.

La résidence comporte trente logements meublés et équipés de cuisinettes allant du studio au T2. Les espaces communs sont partagés par les résidents (salle de restaurant et salle d'animation). La résidence propose des repas préparés sur place et pris en collectif, ce service restant facultatif.

En tant que TS ESF dans la résidence autonomie, vous avez pour fonctions de :

- garantir la qualité et l'adaptation du cadre de vie ;
- assurer l'hygiène et la sécurité dans la résidence ;
- informer et conseiller dans les domaines de la vie quotidienne.

« La chute concerne trop de personnes âgées (9000 décès par an) et reste l'accident domestique le plus fréquent chez les séniors. »¹

Dans le cadre de la prévention des accidents domestiques, vous souhaitez agir sur les principaux facteurs augmentant le risque de chutes des résidents : l'inadaptation des logements, la dénutrition et la surconsommation de médicaments des personnes âgées.

1. Adaptation du logement

1.1. Citez les atteintes de l'organisme liées au vieillissement responsables de l'augmentation du risque de chute chez la personne âgée.

¹ « Adaptation du logement ». *Capretraite*. [site internet]. Disponible sur www.capretraite.fr, (consulté le 10 juillet 2018).

Récemment, M. et M^{me} B., âgés respectivement de 81 et 78 ans (GIR 4 et GIR 5), vous ont sollicité pour des conseils concernant l'aménagement de leur logement T2 car ils ont peur de chuter.

Vous avez réalisé une visite au domicile du couple et établi l'état des lieux complet de la situation dans l'objectif de leur promulguer des conseils clairs et argumentés (**Annexe 2**).

1.2. Analysez cet état des lieux.

1.3. Classez par ordre de priorité les adaptations à prévoir dans ce logement. Justifiez.

Suite à vos conseils, M. et M^{me} B souhaitent réaliser quelques aménagements et s'interrogent sur leur capacité de financement de ces dépenses. Ainsi, avant d'engager des frais, ils vous sollicitent pour connaître le montant qui leur sera facturé à la fin du mois d'avril.

Ils ont résidé aux « Lilas » tout le mois d'avril sauf 4 jours consécutifs du 11 au 14 avril pour rendre visite à leur fille. M. B bénéficie de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) d'un montant de 226 euros par mois. Le versement se fait directement à l'établissement et vient en déduction du montant facturé (**Annexes 3 et 4**).

1.4. Calculez le montant qui sera facturé à la fin du mois d'avril à M. et M^{me} B.

2. Dénutrition de la personne âgée

Les menus des repas proposés en collectif résultent d'un plan alimentaire équilibré et sont réalisés sur place par un nouveau cuisinier exerçant auparavant dans une cantine de collège. Plusieurs résidents se sont plaints de l'inadaptation de ces repas ; ils craignent particulièrement de s'étouffer et trouvent que les plats manquent de goût.

La dénutrition entraînant une perte de la masse musculaire qui accroît le risque de chute, il convient de maintenir une alimentation variée, équilibrée et en quantité suffisante chez la personne âgée.

2.1. Expliquez en quoi les atteintes physiologiques de la personne âgée peuvent perturber prise alimentaire, digestion et absorption.

Dans l'objectif d'aider le cuisinier à proposer une alimentation plus adaptée aux résidents, vous analysez avec lui différents menus.

2.2. Expliquez les freins à la consommation par les résidents de certains aliments ou préparations proposés par le nouveau cuisinier (**Annexe 5**).

2.3. Formulez des conseils à l'attention du cuisinier.

3. Consommation médicamenteuse de la personne âgée

En discutant avec les résidents, vous constatez que certains d'entre eux consomment beaucoup de médicaments mais n'ont pas réellement conscience des risques de la surconsommation médicamenteuse (troubles de l'équilibre, chutes ...).

Ainsi, vous envisagez de mettre en place un atelier prévention sur le thème « Les médicaments, oui, mais pas n'importe comment ! ».

Le paracétamol est une substance médicamenteuse présentant un risque pour les personnes âgées car elle est facilement surdosée. Les résidents ne se souviennent parfois plus du nombre de comprimés pris en 24h, ou cumulent plusieurs médicaments à base de paracétamol (Doliprane, Efferalgan, ...) sans le savoir. En outre, ce médicament est en vente sans ordonnance en pharmacie ce qui, à leurs yeux, est un gage d'inoffensivité.

Vous introduisez donc votre intervention auprès des résidents en illustrant vos propos avec l'exemple du Doliprane.

3.1. Présentez à l'attention des résidents les principales informations figurant sur l'emballage du Doliprane 1000 mg gélules (**Annexe 6**).

Afin de convaincre les résidents du bien - fondé de vos propos, vous vous appuyez sur des données scientifiques (**Annexes 7 et 8**).

3.2. Expliquez aux résidents les raisons pour lesquelles il faut respecter la posologie d'un médicament.

3.3. Formulez des conseils pratiques aux résidents pour éviter un surdosage médicamenteux.

4. Besoin de formation du personnel

Dans le cadre du plan de formation, la structure souhaite proposer, à destination de son personnel en charge de l'animation, un stage de 4 jours consécutifs intitulé « entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques chez la personne âgée ». Ce stage serait assuré par un organisme indépendant situé à 10 km de la ville de P.

Vous êtes en charge de l'organisation de cette formation et vous devez donc, au préalable, en vérifier la faisabilité financière.

La structure compte s'appuyer sur deux sources de financement : en priorité, le forfait autonomie versé par le département pour financer les dépenses de formation du personnel en charge de l'animation et, si besoin, son budget formation.

4.1. Présentez le budget de cette action de formation (**Annexe 9**).

4.2. Concluez.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2019
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : NCESE2CET	Page : 4/17

BARÈME

Question 1 – 9 points

Question 2 – 4 points

Question 3 – 4 points

Question 4 – 3 points

Le jury se réserve le droit de pénaliser de 0 à 2 points toutes copies dont la présentation, la syntaxe et l'orthographe présenteraient des insuffisances graves.

ANNEXES

Annexe 1 - Les Groupes Iso-Ressources (GIR).

Source : Les grilles utilisées par les professionnels. Maisons de retraite. <http://www.maisons-de-retraite.fr>. (consulté le 9/07/2018).

Annexe 2 - Fiche d'évaluation du T2 de M. et M^{me} B.

Annexe 3 - Tarifs TTC des différentes prestations proposées par la résidence autonomie « Les Lilas ».

Annexe 4 - Récapitulatif des prestations facultatives consommées par M. et M^{me} B au mois d'avril 2019.

Annexe 5 - Exemples de menus proposés dans la résidence autonomie « Les Lilas ».

Annexe 6 - Emballage d'une boîte de Doliprane 1000 mg gélules.

Annexe 7 - Courbe dose - effet.

Source : Pharmacodynamie / Effets indésirables / Interactions médicamenteuses. IFSI Croix Rouge. <https://slideplayer.fr>. (consulté le 20/07/2018).

Annexe 8 - Les dangers du paracétamol.

Source : NERIN Elvire. Le paracétamol toxique pour le foie et les reins : comment se prémunir ? La Nutrition. www.lanutrition.fr. (consulté le 4/12/2018).

Annexe 9 - Éléments nécessaires au calcul du coût de l'action de formation.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2019
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : NCESE2CET	Page : 5/17

Annexe 1 - Les Groupes Iso-Ressources (GIR)

Les GIR vont de 1 à 6, du moins autonome au plus autonome.

Le **GIR 1** regroupe les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent la présence continue d'intervenants.

Le **GIR 2** correspond à deux catégories de personnes âgées dépendantes :

- * les personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées, et qui ont besoin d'une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ;
- * les personnes dont les fonctions mentales sont gravement altérées mais qui ont conservé leurs capacités de se déplacer.

Le **GIR 3** réunit les personnes qui ont conservé leur autonomie mentale mais qui ont besoin d'être aidées tous les jours et plusieurs fois par jour pour accomplir les gestes de la vie courante (se lever, se coucher, s'habiller, aller aux toilettes...).

Le **GIR 4** correspond à deux catégories de personnes :

- * les personnes qui ont besoin d'aide pour se lever et se coucher mais peuvent ensuite se déplacer seules à l'intérieur du logement. Une assistance leur est parfois nécessaire pour l'habillage et la toilette ;
- * les personnes qui n'ont pas de difficultés à se déplacer mais ont besoin d'une aide pour les activités corporelles et pour les repas.

Le **GIR 5** regroupe les personnes qui ont besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

Le **GIR 6** désigne les personnes ayant totalement conservé leur autonomie dans les actes de la vie courante.

Seules les personnes appartenant aux GIR 1 à 4 peuvent demander l'APA, c'est-à-dire l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Les personnes qui relèvent des GIR 5 et 6 peuvent bénéficier d'autres types d'aides financières de leur département et/ou de leur caisse de retraite (sous conditions de ressources). Pour en savoir plus sur ces autres aides, consultez notre dossier « Les autres allocations et aides sociales aux personnes âgées ».

*Source : Les grilles utilisées par les professionnels. Maisons de retraite.
<http://www.maisons-de-retraite.fr>. (consulté le 9/07/2018).*

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2019
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : NCESE2CET	Page : 6/17

Annexe 2 - Fiche d'évaluation du T2 de M. et M^{me} B

Date de la visite : Le 11 décembre 2018

Lieu : appartement n°4 de la résidence « Les Lilas »

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT		REMARQUES
Surface du logement	30 m ²	
Nombre de pièces	2	
Nombre d'étages (escalier, ascenseur)	1 avec ascenseur	
Balcon, terrasse, jardin (accès, surface...)	-	
<u>PORTE D'ENTREE</u>		
Largeur (90 cm minimum)	90 cm	
Type et hauteur des poignées, système de verrouillage	Poignée classique, clé H 106 cm	
Type et hauteur d'interphone	H 112 cm	
Présence d'un seuil	Non	
<u>COULOIR</u>		
Largeur (90 cm minimum)	100 cm	Présence de pots de fleurs, zone d'ombre
Surface de dégagement pour tourner	2 m x 2 m	
Type de sol et revêtement	Parquet ciré	Présence d'un tapis
Rampes	Non	
<u>PORTES INTERIEURES</u>		
Largeur (80 cm minimum)	80 cm	
Type et hauteur des poignées, système de verrouillage	Poignée classique, H 105 cm	Pas de clé
<u>CIRCULATION INTERIEURE VERTICALE</u>		
Escalier avec ou sans main courante	-	
Eclairage	-	
Ascenseur, plate-forme ou siège élévateur	-	
<u>SALLE DE BAINS</u>		
Dimensions	4 m ²	
Sens d'ouverture de la porte	Vers l'intérieur	
Aire de circulation hors débattement de la porte et équipements sanitaires	Ø 150 cm	Panière à linge derrière la porte
Disposition des équipements (douche/baignoire, lavabo, WC)	Lavabo simple vasque + douche receveur	
Barre d'appui	Non	
Lavabo avec ou sans meuble	Sans meuble	Tabouret sous le lavabo
Type de robinetterie	Col de cygne	
Hauteur des équipements	Armoire de toilette H 130 cm	Affaires de toilette dans des casiers sur le sol
Type de receveur de douche	H 20 cm	+ rideau de douche
Sol : type, pente, marche	carrelage	Tapis de bain
Electricité : nombre, types et hauteur des prises et interrupteurs	1 prise rasoir dans l'armoire de toilette + 1 prise H 20 cm à l'entrée	
Eclairage naturel et/ou artificiel (emplacements, niveau d'éclairement)	1 éclairage d'ambiance central + 1 éclairage miroir	Eclairage suffisant et homogène
Mobilier déplaçable et/ou fixe	Mobilier fixe	
Chauffage : type, dimensions, emplacement	Sèche-serviette électrique	A côté de la douche
Ventilation : type, emplacement	VMC hygroréglable	

WC		
Dimensions	2 m 50 x 1 m	
Sens d'ouverture de la porte	Vers l'intérieur	
Aires de circulation hors débattement de la porte et des équipements sanitaires	10 cm	
Hauteur de la cuvette	50 cm	
Barre d'appui	Non	
CUISINE		
Dimensions	6 m ²	
Sens d'ouverture de la porte	-	Cuisine ouverte
Aire de circulation hors débattement de la porte et des équipements	ok	
Disposition des équipements (évier, plan de travail, appareils de cuisson, rangements)	Plan de travail à 90 cm de hauteur	Four et plaques de cuisson électriques (fonte 4 foyers)
Evier avec ou sans meuble	Evier avec meuble	
Type de robinetterie	Col de cygne	
Hauteur des équipements	Equipements bas	Lave-vaisselle et four sous plan de travail
Hauteur des rangements	Meubles bas et hauts	Placards hauts H 160 cm
Sol : type, pente, marche	Carrelage	
Electricité : nombre, types et hauteur des prises et interrupteurs	1 au dessus du plan de travail + 1 à l'entrée H 20 cm	
Eclairage naturel et/ou artificiel (emplacements, niveau d'éclairage)	1 central + 1 hotte	Eclairage suffisant
Ventilation : type, emplacement	Hotte au dessus plaques	
CHAMBRE A COUCHER		
Dimensions	9 m ²	
Sens d'ouverture de la porte	Vers l'intérieur	
Aire de circulation hors débattement de la porte et des équipements	OK	Passage encombré (chaise)
Aire d'accès (lit, mobilier, fenêtre...)	Lit 2 personnes au centre H 40 cm	
Electricité : nombre, types et hauteur des prises et interrupteurs	2 Prises et interrupteurs au chevet + 1 interrupteur et 1 prise à l'entrée H 20 cm	
Eclairage naturel et/ou artificiel (emplacements, niveau d'éclairage)	2 lampes de chevet + 1 éclairage principal	Eclairage principal faible
Espaces disponibles pour équipement spécialisé (soulève-malade, chaise percée...)	-	
Rangements : hauteur des étagères et penderies, type de portes (battantes, coulissantes, pliantes)	Grande armoire à portes battantes	
Sol : type, pente, marche	Moquette	

SEJOUR ET SALLE A MANGER		
Dimensions	10 m²	Circulation difficile (< 60 cm par endroits)
Sens d'ouverture de la porte	-	
Aire de circulation hors débattement de la porte et des équipements	OK	
Accès aux matériels audiovisuels et rangements	Meuble TV 30 cm + buffet	
Accès à la table	Ok ; table H 85 cm ; 1 m x 1 m	4 Chaises très lourdes
Electricité : nombre, types et hauteur des prises et interrupteurs	4 prises H 20 cm	
Eclairage naturel et/ou artificiel (emplacements, niveau d'éclairage)	1 éclairage principal	Plusieurs zones d'ombre
Sol : type, pente, marche	carrelage	Tapis au salon
Chauffage : type, dimensions, emplacement	2 convecteurs électriques	
Ventilation : type, emplacement	-	
FENETRES ET PORTES-FENETRES		
Type de fenêtre	Fenêtres	
Mode d'ouverture	Coulissantes	
Dimensions et hauteur	H 100 à 120 cm sous allège	
Aire d'accès devant la fenêtre	Table du salon devant une fenêtre	
Poignée de commandes (hauteur...)	H 120 cm	
Volets : type et particularités	Volets roulants manuels	
Seuil	-	

Annexe 3 - Tarifs TTC des différentes prestations proposées par la résidence autonomie « Les Lilas »

	<p>Résidence autonomie « Les Lilas » commune de P Tel : 02 03 04 05 06 – Fax : 02 03 09 08 07 Email : leslilas@residence.autonomie.fr Siret : 123 456 789 00 231</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tarifs journaliers en euros au 1^{er} janvier 2019

Redevance (comprenant l'hébergement, les charges locatives communes, le personnel 24h/24h et les animations)	Personne seule	Couple
Studio équipé	22,41	31,88
T1	35,76	44,03
T2	47,12	64,15

Prestations facultatives

Tarif des prestations facultatives	Montants unitaires en euros
Petit déjeuner	2,40
Repas du midi	8,58
Repas du soir	5,43
Repas invité	10,75
Coiffure	
- shampoing, brushing	14
- shampoing, coupe, brushing	20
Soin pédicure <i>Remise de 15% à partir de 2 soins pédicure (TVA 20%)</i>	15
Soin du corps « Douceur et bien-être à l'huile d'Argan » (30 min)	25

Forfait journalier

En cas d'absence de plus de 3 jours consécutifs (vacances, hospitalisation...) le coût de la journée est minoré du forfait journalier dont le montant s'élève à 9,12 Euros TTC par personne.

Annexe 4 - Récapitulatif des prestations facultatives consommées par M. et M^{me} B au mois d'avril 2019

Dates	Prestations	Dates	Prestations	Dates	Prestations	Dates	Prestations	Dates	Prestations
1		8	2 repas de midi + soin pédicure de M. B	15	2 repas de midi	22	2 repas de midi	29	2 repas de midi
2	Soin pédicure de M. B	9	2 repas de midi	16	2 repas de midi	23	2 repas de midi	30	2 repas de midi + soin pédicure de M. B
3	2 repas de midi	10	2 repas de midi + coiffure de Mme B (shampoing, coupe, brushing)	17	2 repas de midi avec 2 invités	24			
4	2 repas de midi avec 2 invités	11		18	Soin pédicure de M. B	25	2 repas de midi		
5		12		19		26	2 repas de midi		
6	Soin du corps de Mme B	13		20	2 repas de midi	27	2 repas de midi		
7		14		21		28			

Annexe 5 - Exemples de menus proposés dans la résidence autonomie « Les Lilas »

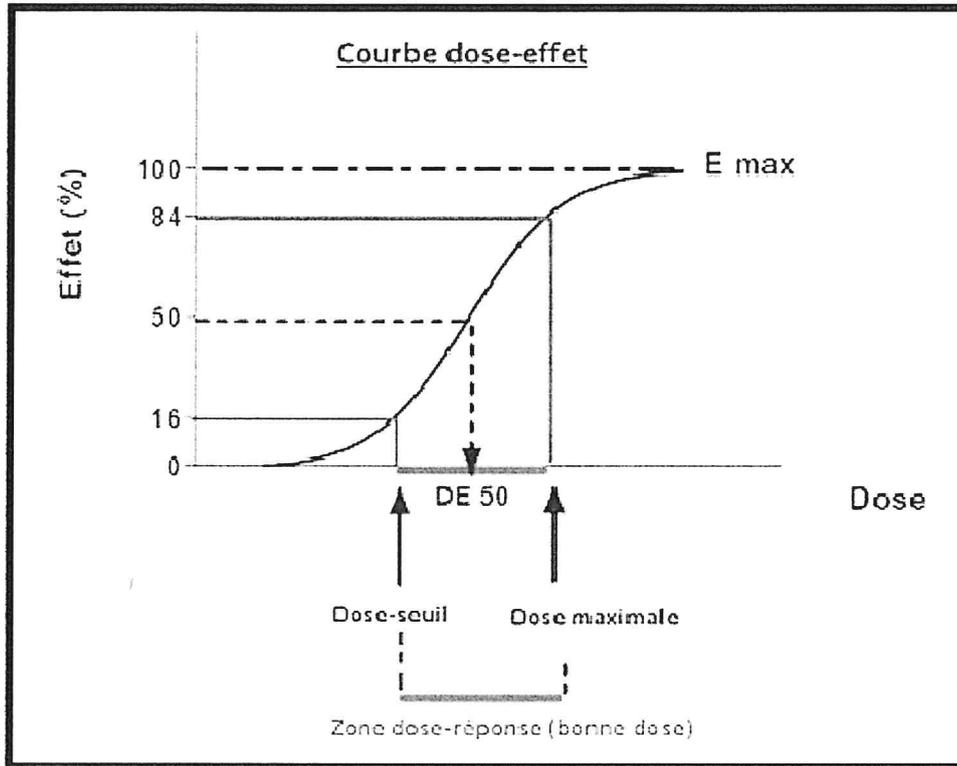
Déjeuner du mardi 3/12 :

carottes râpées ;
steak (bavette) grillé ;
semoule au beurre ;
camembert ;
pomme.

Déjeuner du vendredi 6/12 :

salade de betteraves ;
daurade entière à la vapeur ;
riz ;
yaourt aux morceaux de fruits ;
raisin blanc.

Annexe 7 - Courbe dose - effet



E max : effet maximum
DE 50 : dose efficace 50

Source : *Pharmacodynamie / Effets indésirables / Interactions médicamenteuses*. IFSI Croix Rouge. [site internet]. Disponible sur <https://slideplayer.fr> (consulté le 20/07/2018).

Annexe 8 - Les dangers du paracétamol



Antidouleur peu coûteux et disponible sans ordonnance, le paracétamol doit cependant être pris avec une grande modération. Il peut en effet conduire à des lésions du foie, parfois fatales, et du rein.

Le paracétamol est un ingrédient fréquent des médicaments antidouleur. Sa grande accessibilité fait que les patients sujets à des douleurs chroniques ou aiguës en prennent souvent des doses trop élevées. Les migraineux sont par exemple sujets aux excès. Or le paracétamol, même s'il ne nécessite pas de prescription médicale, doit être pris avec précaution car il est nocif pour le foie et les reins.

Le principal médicament causant des problèmes au foie.

Il est démontré que prendre de hautes doses de paracétamol, au-delà des recommandations (4 g par 24 h), peut conduire à des lésions du foie, entraînant parfois un état hépatique si grave qu'il nécessite une greffe.

Plus de 1000 médicaments sont toxiques pour le foie. Ce dernier aide à l'élimination des toxines, ce qui le rend particulièrement vulnérable en cas de surdose médicamenteuse car les toxines s'accumulent. Selon le niveau de dommage au foie, les patients avec des symptômes légers ou moyens peuvent récupérer leurs fonctions hépatiques si la substance en cause est identifiée et arrêtée. Mais des patients peuvent avoir des dommages plus graves, conduisant à une insuffisance hépatique aiguë.

Selon un article paru dans *AACN (American Advanced Critical Care)*, environ 46 % des cas d'insuffisances hépatiques aiguës aux Etats-Unis sont liées au paracétamol.

Une étude parue dans le *British Journal of Pharmacology* indique qu'il existe de grandes disparités entre les pays européens en ce qui concerne les lésions du foie induites par le paracétamol : le risque de lésions hépatiques est six fois supérieur à la moyenne européenne en Irlande, avec un cas pour 286 000 habitants contre 1 cas pour 180 millions d'habitants en Italie, le pays le moins touché.

Ce qui est étonnant dans cette étude c'est que ce ne sont pas forcément les pays les plus consommateurs de paracétamol qui sont les plus touchés par ces lésions. La France est ainsi le pays qui consomme le plus de paracétamol mais le 3^{ème} pays le moins touché par les lésions hépatiques dues à la surdose de paracétamol. En Irlande, il y a une lésion hépatique pour 20,7 tonnes de paracétamol vendues contre 1 lésion pour 1074 tonnes vendues en Italie.

« Les différences de dangerosité du paracétamol entre les pays européens ne sont pas marginales et suggèrent des causes sous-jacentes. Le surdosage du paracétamol est un problème de santé publique sérieux et nous devrions commencer à examiner la toxicité hépatique des doses normales de paracétamol » explique le Dr Sinem Ezgi Gulmez, responsable scientifique de l'Unité de pharmaco-épidémiologie de l'université de Bordeaux et auteur de l'étude.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2019
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : NCESE2CET	Page : 15/17

Le paracétamol peut aussi causer de graves problèmes aux reins.

Un peu trop de paracétamol, un peu trop souvent peut vous tuer.

Plus grave que les dommages hépatiques et rénaux : la prise répétée de paracétamol, à des doses un peu trop élevées peut tuer, selon une grande étude publiée dans le *British Journal of Clinical Pharmacology*.

Cette étude a duré 16 ans et a concerné 938 patients admis dans un service de transplantation hépatique pour une atteinte sévère du foie. 450 de ces patients avaient pris plus de 4 g de paracétamol en une seule prise dans la semaine précédente. 161 avaient surconsommé du paracétamol, non pas en une seule dose mais en plus de deux prises surdosées, espacées d'au moins 8 heures, avec au total plus de 4 g de paracétamol en moyenne par jour dans les 7 jours précédents.

Par rapport aux patients ayant pris une seule surdose, ceux ayant consommé chaque jour un peu trop de paracétamol avaient plus de risques de mourir, d'être placés sous dialyse, et d'encéphalopathie hépatique. Près de 60 % de ces patients prenaient des doses élevées de paracétamol contre la douleur.

Les signes et symptômes d'une intoxication au paracétamol.

La plupart des personnes en surdose de paracétamol ne présentent aucun signe au début car les symptômes de la toxicité n'apparaissent que 24 à 48 h après la prise d'une dose trop élevée. Les surdoses de paracétamol en une seule ingestion, entraînant des problèmes hépatiques sévères sont :

- 7,5 - 10 g pour les adultes (normalement un adulte ne doit pas dépasser 4 g par jour en 4 prises) ;
- 150 - 200 mg/kg pour les enfants de 1 à 6 ans.

L'intoxication au paracétamol suit en général 4 phases qui peuvent varier, selon le degré d'hépatotoxicité :

- phase 1, ½ h à 24 h après l'ingestion : pas de symptômes ou malaise général, pâleur, nausée, diarrhée, absence d'appétit ;
- phase 2, 18-72 h après ingestion : douleurs abdominales dans le haut du ventre, nausées, vomissements, tachycardie, hypotension... ;
- phase 3, hépatique, 72-96 h après ingestion : douleurs abdominales dans le haut du ventre, nausées, vomissements toujours + jaunisse, hypoglycémie, lésions hépatiques, voire dans les cas les plus graves, insuffisance rénale ou défaillance de tous les organes conduisant au décès ;
- phase 4, récupération, 4 jours à 3 semaines après ingestion : retour à la normale des symptômes et des organes lésés pour ceux qui ont survécu à la phase 3.

Source : NERIN Elvire. Le paracétamol toxique pour le foie et les reins : comment se prémunir ? La Nutrition. www.lanutrition.fr. (consulté le 4/12/2018).

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2019
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : NCESE2CET	Page : 16/17

Annexe 9 - Eléments nécessaires au calcul du coût de l'action de formation.

2 animateurs

Durée de la formation : 4 jours

Temps de formation : 6 heures par jour (3 heures le matin ; 3 heures l'après-midi)

Forfait facturé par l'organisme de formation : 110 € par demi-journée et par animateur

Indemnité de repas (midi) : 15 € par jour et par personne

Indemnité de déplacement : 12 € par jour et par personne

Forfait autonomie : 1 860 €

Masse salariale brute de la structure : 203 640 €

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, impose que 0,55% de la masse salariale brute soit allouée à la formation du personnel, pour une structure de cette taille.

Budget formation déjà utilisé par la structure pour d'autres actions de formation : 630 €